

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

YVES GUYOT

Les industries, les salaires et les droits de douane

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 132-144

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__132_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES INDUSTRIES, LES SALAIRES ET LES DROITS DE DOUANE.

(Suite et fin [1].)

PREMIÈRE PARTIE (Suite et fin).

IV. — LES INDUSTRIES MÉTALLURGIQUES (Suite et fin).

Les mécaniciens employés à la construction mécanique générale sont au nombre de 66 800, auxquels on peut ajouter 4 600 employés à la construction des locomotives, 4 000 à la construction des machines-outils, 4 000 à la construction du matériel de tissages et d'imprimerie, en chiffres ronds 80 000.

A Paris.

Mécaniciens par journée de travail :

Minimum. 6 fr. Maximum. 9 fr.

Départements, travail en hiver de 8 heures et en été de 12 heures (Meurthe-et-Moselle).

Salaires des mécaniciens.

Prix de l'heure :

Minimum. 0 fr. 50 c. (Nancy). Maximum. . . 0 fr. 70 c. (Lyon et Amiens).

Grosse chaudronnerie.

Loire (120 000 habitants). Usine de 114 ouvriers; 20 chevaux. — Durée du travail : 11 heures.

	Minimum.	Maximum.	Moyenne.
Chaudronniers	3 fr. 75 c.	6 fr. 25 c.	4 fr. 70 c.

Les couteliers sont au nombre de 18 000. Le principal centre de la fabrication est Thiers. Le travail aux pièces rapporte de 4 fr. à 8 fr.

Les maréchaux ferrants sont au nombre de 80 000.

Dans les départements, ils gagnent de 0 fr. 25 c. l'heure (Castres) à 0 fr. 60 c. (Chartres).

Toutes ces industries paient un tribut à celles des 31 usines occupant plus de 500 ouvriers qui produisent du fer et de l'acier.

V. — DEUX INDUSTRIES PRIMÉES ET LES SALAIRES.

1. — Les constructions navales.

« En compensation des charges qui résultent des tarifs de douanes », la loi de 1893 a donné des primes à la construction des navires, établies de telle sorte qu'elles supprimèrent la construction des navires à vapeur pour développer celle

(1) Voir numéro de mars, page 88.

des navires à voiles, qui naviguaient non pour transporter quelque chose, mais « pour cueillir des primes ».

Cette loi, qui avait été faite pour développer la construction, la tua. Les chantiers français ayant le monopole de la construction demandèrent des prix si élevés, que les armateurs disparurent. Si la construction des navires à voiles se développa, celle des navires à vapeur se traîna dans des chiffres insignifiants. (*Annuaire statistique de la France, 1902.*)

Voici le chiffre des tonneaux des navires construits sous le régime de la loi de 1893 :

Navires.				
Années.	Navires à voiles.	Tonnage brut.	Navires à vapeur.	Tonnage brut.
—	—	—	—	—
1894	849	14 218	34	4 022
1895	824	16 940	32	6 005
1896	941	32 519	58	6 599
1897	995	48 966	50	6 814
1898	894	25 966	53	11 568
1899	705	53 312	48	14 964
1900	814	78 903	54	10 396
1901	708	59 320	51	10 190

Pour arriver à ce résultat, l'État a payé de 1893 à 1902, comme :

Primes à la construction.	62 010 000 fr.
Primes à la navigation.	121 786 000 fr.
	183 796 000 fr.

sans compter les subventions postales qui atteignent environ 26 millions par an !
Quant au résultat pour la navigation, le voici :

Navigation dans les mers d'Europe et la Méditerranée.

	Nombre de navires.	Tonnage net.	Nombre des hommes d'équipage.	Mécaniciens et chauffeurs.
Navires { à voiles	135	12 771	795	»
{ à vapeur.	250	211 511	4 457	2 516

Navigation au long cours.

Navires { à voiles	319	322 979	6 021	»
{ à vapeur.	180	298 692	6 072	3 785

Si nous parlions du cabotage avec son monopole et des primes à la grande pêche et de l'inscription maritime pour la petite pêche, les résultats seraient encore pires !

Les chantiers pour lesquels la loi de 1893 avait été faite n'avaient pas besoin de construire pour la marine marchande ; ils préféraient les commandes de l'État qui paye cher. En 1898, sur 117 millions de commandes aux « Forges et chantiers de la Méditerranée », il n'y avait pas une commande pour la marine marchande.

Si les navires des compagnies subventionnées, sous prétexte de service postal, ne devaient pas être construits en France, la loi de 1893 aurait fait complètement disparaître la construction navale qu'elle était destinée à développer.

Dans son discours du 9 novembre 1901, M. Guillain disait que sur les neuf sociétés navales capables de construire des navires long-courriers, il y en a trois qui possèdent 37 cales sur un total de 67. Depuis vingt ans elles n'ont accepté de commandes privées que pour une vingtaine de vapeurs long-courriers. Les six autres ne construisent guère que des voiliers. Mais au moment de la discussion de la loi de 1902 sur la marine marchande, qui avait pour but de changer le régime des primes, du 1^{er} janvier 1901 au mois de juillet, le tonnage des voiliers mis en chantier s'élevait à 99 navires, jaugeant plus de 244 000 tonnes. M. Caillaux, ministre des finances, calcula, au mois de décembre 1901, que si on laissait à la loi de 1893 tout son effet jusqu'à la promulgation de la loi en discussion, le total de la charge serait de 150 millions pour des constructions qui auraient coûté de 90 à 100 millions et que le Trésor, en les achetant et en les détruisant, gagnerait une cinquantaine de millions.

La loi du 7 avril 1902, qui a remplacé la loi de 1893, a limité, pour une période de douze années, la prime à la construction pour les 300 000 tonneaux de vapeurs et les 100 000 tonneaux de voiliers prévus par cette loi, à 50 000 000 de francs, la dépense ne pouvant porter annuellement que sur une construction maximum de 50 000 tonneaux de vapeurs et de 15 000 tonneaux de voiliers. Le 8 janvier 1903, le *Journal officiel* publiait la liste des navires qui avaient pris rang. D'ici douze ans, il ne pourra pas en être construit un seul en dehors de ceux-la.

En 1896, les chantiers privés de constructions navales en fer occupaient 15 000 ouvriers. Le nombre n'a pas dû en augmenter.

Voici le relevé des salaires dans la principale usine de la Ciotat (Var), ayant 2 924 ouvriers et 350 chevaux-vapeur.

Forgerons, ajusteurs, chaudronniers en cuivre, chaudronniers en fer, charpentiers, menuisiers, perceurs et calfats, peintres et maçons.

Par jour de travail :

Minimum . 3 fr. Maximum . 7 fr. 25 c. Moyenne . 3 fr. 65 c.

A Saint-Nazaire (Loire-Inférieure), ville de 25 000 habitants, dans une usine occupant 1 898 ouvriers et ayant 400 chevaux-vapeur, la moyenne du salaire ressort à 5 fr. 20 c.

En 1902, la France a importé 48 575 tonneaux de navires évalués à 12 629 000 fr. et en a exporté 48 746 000 valant 10 746 000 fr., de vieux navires, quelques-uns remontant à 1856, la plupart datant de 1881 à 1886 et d'origine anglaise !

Tels sont les résultats au point de vue métallurgique et au point de vue des constructions navales auxquels a abouti le régime de la protection et des primes.

2. — Les primes sucrières et les salaires.

Voici, au point de vue des salaires, les résultats auxquels a abouti une autre industrie primée.

Quand M. Méline fit voter la loi de 1884 donnant des primes à l'industrie sucrière, il déclara que c'était dans l'intérêt des ouvriers. Deux chiffres certains, car ils ont été relevés par les contributions indirectes, en montreront les résultats à l'égard des ouvriers.

Nombre des ouvriers.			
1884-1885.		1902-1903.	
Hommes	43 896	Hommes	40 982
Femmes	6 749	Femmes	2 869
Enfants	6 080	Enfants	2 250

Donc le nombre des ouvriers, loin d'augmenter, a diminué.

Cette diminution du nombre des ouvriers est-elle compensée par une augmentation de salaires ?

Voici les chiffres :

	Par jour.	
	1884.	1902
Hommes	3 fr. 90 c.	3 fr. 97 c.
Femmes	1 fr. 92 c.	2 fr. 18 c.
Enfants	1 fr. 73 c.	1 fr. 74 c.

L'administration des contributions indirectes résume la situation dans les chiffres suivants :

Frais de main-d'œuvre.	
1884-1885.	15 537 000 fr.
1902-1903.	13 115 000 fr.
En moins.	2 421 000 fr. (1)

Il n'y a pas compensation. Voilà les résultats négatifs pour les ouvriers.

Quant aux fabricants de sucre, qui n'étaient plus qu'au nombre de 332 en 1902-1903, ils ont touché pendant ces dix-huit campagnes, en bonis sur les excédents de fabrication, 1 034 000 000 de francs, auxquels il faut ajouter, depuis 1897, pour les primes d'exportation 75 000 000 de francs, et les 168 000 000 de bonis à la sucrerie coloniale; les fabricants de sucre ont donc reçu 1 277 millions de francs. - 1 034 millions de francs de bonis, telle est la somme que quelques centaines de fabricants de sucre, réduits au nombre de 332 en 1902, ont touchée pour un outillage qui ne valait pas 350 millions, tandis que le nombre des ouvriers diminuait.

Cette manière de défendre le travail national aboutissait en 1901 au résultat suivant : le consommateur supportait la répercussion de 66 fr. d'impôts, de bonis, de primes, tandis que le Trésor percevait 36 fr. 50 c. par 100 kilogr. Le consommateur payait donc 45 p. 100 de plus que ne percevait le Trésor! Et par qui étaient perçus ces 45 p. 100 ? Par des particuliers. Au lieu de contribuer aux dépenses générales dans l'intérêt commun, ils assuraient des bénéfices à un petit groupe d'industriels : c'était un impôt privé, comme l'était l'impôt féodal (2).

(1) *Bulletin de statistique du Ministère des finances*, janvier 1904, p. 66.

(2) Voir Yves Guyot, *Journal de la Société de statistique de Paris*, octobre 1902.

En 1901, le consommateur français a payé pour les sucres indigènes et coloniaux plus de 110 millions de francs de bonis, de primes et de détaxes pour exporter pour 152 000 000 de francs de sucre.

VI. — L'INDUSTRIE DU BOIS.

L'industrie du bois représente le troisième rang par ordre d'importance (10,66 p. 100). Elle occupe près de 700 000 personnes dont les charpentiers au nombre de 100 000, les menuisiers au nombre de 150 000, les ébénistes au nombre de 90 000.

Paris.

	Durée de la journée.	Par heure.
Charpentiers. . .	10 heures en été, 8 heures en hiver.	0 fr. 90 c.
Menuisiers . . .	10 heures.	0 fr. 70 c.
Ébénistes	10 heures.	0 fr. 80 c.

A Paris, la moyenne de la durée du travail est 10 heures ; dans les départements, pour les charpentiers, elle varie de 8 heures en hiver à 12 heures en été.

Nous indiquons trois villes-types, d'après les bordereaux de salaires. A la campagne, les salaires sont plus bas.

	Minimum.	Maximum
Charpentiers.	0 fr. 35 c. (Albi).	0 fr. 75 c. (Le Havre).
Menuisiers.	0 fr. 35 c. (Rennes).	0 fr. 60 c. (Lyon).
Ébénistes	0 fr. 30 c. (Abbeville).	0 fr. 70 c. (Melun).

Nous devons importer 3 913 000 mètres cubes de bois d'œuvre, les deux cinquièmes de la production française ; ce sont des bois de choix, débités dans des arbres de fortes dimensions, tandis que les 1 509 000 mètres cubes que nous exportons sont des étais de mines, pour les 11/15, et les autres proviennent d'arbres de faible dimension.

Quant aux bois d'ébénisterie, il en vient 34 000 tonnes de l'étranger ; les droits sur les bois, au tarif minimum, sont peu élevés, mais s'ils ne sont pas importés directement de leur pays d'origine, ils sont soumis à la surtaxe d'entrepôt qui s'élève jusqu'à 6 fr. par 100 kilogr.

VII. — CUIRS ET PEAUX.

Le groupe des cuirs et peaux occupe à peu près 335 000 personnes. La tannerie et mégisserie occupe 48 000 personnes. La fabrication des chaussures emploie plus de 220 000 personnes ; celle de la sellerie 54 000 ; celle des gants de peau, 20 000.

Les peaux brutes sont soumises à la surtaxe d'entrepôt de 3 fr. 60 par 100 kilogrammes ; les peaux préparées sont soumises à des droits qui varient de 10 fr. à 125 fr.

Voici les salaires de deux tanneries choisies parmi les plus importantes :

Tannerie.

Eure-et-Loir (ville de 2 000 habitants). Fabrique ayant 100 chev.-vapeur et occupant 95 ouvriers.

Durée du travail : 10 heures.

Aux pièces.	<i>Tanneurs :</i>	Salaires moyens.	Moyenne.
37	Ouvriers de rivière.	4 fr. 80 c.	} 4 fr. 35 c.
21	Corroyeurs	4 fr. 05 c.	
3	Batteurs	3 fr. 45 c.	
3	Extracteurs de tanin	3 fr. 85 c.	

(Enquête. Salaires. T. II, p. 268.)

Bouches-du-Rhône. Marseille. (Maroquinerie.)

Fabrique ayant 60 chevaux-vapeur et occupant 365 ouvriers.

	Minimum.	Maximum.
Personnel des machines et moulins à eau . .	3 fr. 50 c.	4 fr. 50 c.
Tanneurs	4 fr.	5 fr.
Passeurs à l'huile.	4 fr.	5 fr. 50 c.

Les salaires des ouvriers des fabriques de chaussures à la mécanique sont inférieurs à ceux des ouvriers tanneurs.

Ille-et-Vilaine (Fougères).

Hommes.

Minimum . . 4 fr. Maximum . . 6 fr. Moyenne . . 4 fr. 10 c.

Somme (Amiens).

Fabrique occupant 592 ouvriers.

Moyenne. 4 fr. 15 c.

Pas-de-Calais (ville de 5 000 habitants).

Fabrique occupant 655 ouvriers.

Moyenne. 3 fr. 80 c.

Le salaire des cordonniers varie de 2 fr. 50 c. à Albi et à Montauban à 5 fr. dans deux localités seulement, Reims et Nevers.

La chaussure subit la répercussion du droit de douane. Nous avons exporté en moyenne, pendant les années 1900-1902, 15 000 quintaux de chaussures valant 18 millions de francs. Nous avons exporté pendant la même période pour 36 millions de gants de peau, mais chers, car ils sont évalués à 140 fr. le kilogramme en 1901 et à 105 fr. le kilogramme en 1902.

Les droits de douane qui pèsent sur les objets qui servent de matières premières à la fabrication finie, nous obligent à vendre cher et ne nous permettent d'exporter que des objets chers.

VIII. — PIERRES ET TERRES AU FEU.

Voici la moyenne des salaires pour le travail des *pierres et terres au feu*, qui occupe environ 150 000 personnes :

	Durée du travail.	Salaires moyens par jour.
Briqueterie, tuilerie	10 heures 1/4.	4 fr. 30 c.
Faïence, poterie, pipes et porcelaine.	11 heures.	3 fr. 90 c.
Verreries à bouteilles	9 heures.	4 fr. 75 c.
Glacerie, cristallerie.	10 heures 1/4.	4 fr. 20 c.

Toutes ces fabriques se plaignent que leur production est trop chère et que leur exportation est refoulée pour ce motif. Mais d'où vient cette cherté, sinon en grande partie de la majoration que font peser les droits de douane sur tous les objets dont elles ont besoin ?

IX. — MINES DE HOUILLE.

Pour les mines, les renseignements suivants sont donnés pour les années 1901 et 1902 par la statistique de l'industrie minérale, dressée avec beaucoup de soin par les ingénieurs des mines.

	1901.	1902.
Nombre des ouvriers du fond	103 900	105 600
Nombre des ouvriers du jour	33 600	34 100
	<hr/> 137 500	<hr/> 139 700

Il est intéressant de comparer les chiffres de 1902 à ceux de 1901, parce qu'on voit immédiatement les résultats d'une grève.

	Du fond.		Du jour.	
	1901.	1902.	1901.	1902.
Nombre de journées par homme	288	266	294	287
Salaires annuels	1 521 fr.	1 326 fr.	1 080 fr.	1 023 fr.
Salaires journaliers	5 fr. 28 c.	4 fr. 99 c.	3 fr. 68 c.	3 fr. 57 c.
			<hr/> Sans distinction. <hr/>	
Production annuelle Tonnes.	275	253	197	182
Production journalière Kilogr.	956	951	»	670
Frais de main-d'œuvre par tonne produite.	»	»	7 fr. 08 c.	6 fr. 89 c.

La grève n'a pas relevé le salaire journalier, et les frais de main-d'œuvre par tonne produite ont été moins élevés en 1902 qu'ils ne l'étaient en 1901.

Les commentaires qui accompagnent le tableau ne se réfèrent pas tous aux chiffres du tableau : le tableau indique une diminution de 23 tonnes, tandis que les commentaires en indiquent une de 15 tonnes.

La grande grève qui commença fin septembre et ne finit que dans les premiers jours de décembre, comprenant 108 000 ouvriers, a occasionné 3 184 000 journées de chômage. Le nombre total des journées de chômage provenant des 8 grèves qui se sont déclarées a été de 3 245 000, soit de 7,3 du nombre total des journées de travail effectuées dans l'année pour l'ensemble des charbonnages français.

La France a importé de 1900 à 1902 environ 12 millions de tonnes de houille, dont 6 800 000 tonnes d'Angleterre. Le droit de 1 fr. 20 c. par tonne de houille frappe toutes les industries qui en usent.

Pour les minerais de fer, le nombre des ouvriers est de 9 200; le salaire est de 4 fr. 79 c. pour les ouvriers du fond, au nombre de 6 200, et de 3 fr. 63 c. pour ceux de la surface, au nombre de 3 000.

CONCLUSION.

Du rapprochement entre l'industrie du vêtement et l'industrie textile, entre la fabrication des objets de fer et d'acier et la production métallurgique, entre les objets en cuir et la tannerie, il résulte que les industries qui occupent le plus nombreux personnel, dans lesquelles la main-d'œuvre contribue le plus à la valeur du produit, sont tributaires des droits protecteurs obtenus par les fabriques et les usines destinées à leur fournir leurs matériaux, représentant un beaucoup moins grand nombre d'ouvriers et la plupart concentrées dans quelques grands établissements.

Cette étude permet de dire, aussi bien au point de vue des travailleurs qui façonnent les produits à moitié fabriqués qu'au point de vue des consommateurs, que le protectionnisme c'est *le profit de quelques-uns au détriment de tous*.

En même temps, on voit le protectionnisme provoquer la surproduction, puis le chômage. C'est un organisateur de crises.

Le protectionnisme, en poussant tous les peuples à s'engager dans des industries similaires, a pour résultat le renchérissement des matières premières : le coton, la laine, la soie, les peaux, les bois : d'où ce double résultat, une augmentation dans le prix du produit qui en arrête la consommation; une influence dépressive sur les salaires.

Un tarif protecteur n'empêche pas des produits nécessaires d'entrer dans un pays; mais il en rehausse le prix pour tous les produits semblables qui passent sur le marché, et, le prix de revient de tous les objets auxquels ils contribuent en étant augmenté, il en résulte une surcharge pour toutes ses exportations.

Les chiffres que nous avons donnés pour les cotons et pour les fers montrent qu'il est incapable d'augmenter les progrès de l'exportation normale; quand le chiffre d'exportation de ces produits augmente, il indique une liquidation.

DEUXIÈME PARTIE.

I. — LE COUT DE LA NOURRITURE.

Le document intitulé : *Bordereaux des salaires*, publié par le Ministère du commerce et de l'industrie en 1902, contient les résultats d'une enquête faite auprès des instituteurs et des conseils de prud'hommes sur le prix de pension *par mois*

payé par les ouvriers célibataires et sur le coût de la nourriture d'une famille de 4 personnes.

Les prix suivants comprennent le logement et la nourriture pour les ouvriers célibataires :

Paris	85 à 90 fr.	Fougères	60 fr.
Reims.	75 fr.	Nancy.	60 à 75 fr.
Amiens,	60 à 65 fr.	Lyon	70 fr.

On peut dire que dans les villes industrielles ce prix va de 50 à 90 fr.

Rapproché du salaire du manœuvre à Paris, 5 fr. par jour pour 25 jours de travail, chiffre exagéré, ce prix représente à Paris de 65 à 70 p. 100 pour le manœuvre; pour l'ouvrier de métier à 7 fr. 50, de 50 à 55 p. 100. Mais dans les départements, comparé au salaire, il arrive vite à 80 p. 100.

Quant au coût de la nourriture pour une famille, l'*Office du travail* a choisi comme type de comparaison le type de ménage le plus répandu en France, le ménage de 4 personnes, et on a reconnu, dit l'auteur, que la consommation d'un ménage de ce genre pour les denrées alimentaires les plus importantes représente, le plus souvent, dans le courant d'un mois, les quantités suivantes :

Pain	50 kilogr.	Œufs	6 douzaines.
Bœuf	10 kilogr.	Lait.	34 litres.
Lard	4 kilogr.	Pommes de terre .	24 kilogr.

En outre, la boisson se compose, suivant les régions, soit de 44 litres de vin, soit de 80 litres de bière ou de 100 litres de cidre.

En appliquant à ces quantités, supposées invariables dans les diverses localités d'une même région, les prix courants appliqués au détail dans ces localités, on a obtenu les résultats suivants d'après quatre groupes de communes : celles de moins de 1 500 habitants, celles de 1 500 à 5 000, celles de 5 000 à 50 000 et celles de plus de 50 000.

Les réponses fournies se classent de la manière suivante d'après la valeur moyenne de la dépense par mois :

	Nombre des communes observées.	Dépenses.		
		Nourriture.	Boisson.	Total.
De 0 à 1 500 habitants . . .	2 860	52 fr.	15 fr.	67 fr.
De 1 500 à 5 000 habitants .	317	55 fr. 50 c.	14 fr.	69 fr. 50 c.
De 5 001 à 50 000 habitants.	126	56 fr.	14 fr. 50 c.	70 fr. 50 c.
De plus de 50 000 habitants.	46	62 fr.	17 fr. 90 c.	79 fr.

Naturellement, il y a des variations selon les villes; mais le rapport moyen entre les petites communes et les plus grandes villes n'est que de 15 p. 100.

Notez que dans ces chiffres on ne compte ni sucre, ni café, ni épicerie, ni légumes autres que les pommes de terre.

Prenons le salaire moyen du manœuvre 2 fr. 75 par jour; multiplions-le par 300, ce qui est exagéré, car cela suppose qu'il n'y a ni chômage, ni intempéries des sai-

sons, ni indispositions. Prenons la moyenne de 55 fr., prix de la nourriture par mois. Nous avons :

		Part p 100 de la nourriture.
Salaire	825 fr.	»
Nourriture	660 fr.	80

Si on ajoute la boisson, évaluée à 14 fr. par mois, soit 168 fr. par an, soit en chiffres ronds 170 fr., nous avons :

Salaire. 825 fr. Nourriture et boisson. . . 830 fr.

Dans ces conditions, le manœuvre, même travaillant 300 jours par an, serait en déficit s'il consommait la ration indiquée dans l'enquête.

Quant à l'ouvrier de métier, il arriverait au résultat suivant :

		Part p. 100 de la nourriture.
Salaire annuel 3×300	900 fr.	»
Nourriture sans boisson	660 fr.	73
Nourriture avec boisson	830 fr.	91

La situation, pour l'ouvrier du département de la Seine, serait la suivante :

		Part p. 100 de la nourriture.
<i>Pour le manœuvre :</i>		
Salaire annuel	1 500 fr.	»
Nourriture sans boisson 62×12	744 fr.	43
Nourriture avec boisson 79×12	948 fr.	63

Pour l'ouvrier de métier, la situation serait la suivante :

<i>Pour l'ouvrier de métier :</i>		
Salaire annuel $7,50 \times 300$	2 250 fr.	»
Nourriture sans boisson 62×12	744 fr.	33
Nourriture avec boisson	948 fr.	46

II. — SALAIRE, NOURRITURE ET LOYER.

D'après l'enquête sur les *Salaires* (t. IV, p. 253), le loyer ordinaire d'un ménage d'ouvriers représenterait 100 fr. pour la France entière et 360 fr. par an à Paris, Nous aurions donc pour l'ensemble le résultat suivant :

	Salaire.	Part p. 100 de la nourriture et du loyer.
<i>Pour le manœuvre :</i>		
Nourriture et loyer	760 fr.	825 fr. 93
Nourriture, boisson et loyer	960 fr.	» 11 (au-dessous).

	Salaire.	Part p. 100 de la nourriture et du loyer.
<i>Pour l'ouvrier de métier :</i>		
Nourriture et loyer	760 fr. 900 fr.	84
Nourriture, boisson et loyer . . .	960 fr. »	10 (au-dessous.)
A Paris, la situation serait la suivante :		
<i>Manœuvre :</i>		
Loyer et nourriture	1 104 fr. 1 500 fr.	73
Loyer et nourriture avec boisson .	1 308 fr. »	87
<i>Ouvrier de métier :</i>		
Nourriture sans boisson et loyer .	1 080 fr. 2 250 fr.	48
Nourriture avec boisson et loyer .	1 308 fr. »	57

De ces chiffres, il résulte que, dans l'ensemble des départements, si le manœuvre consommait la ration choisie comme type par l'*Office du travail*, il n'aurait pas un salaire suffisant pour y pourvoir.

Aussi n'y pourvoit-il pas. Il y a quantité de ménages en France qui ne mangent jamais un morceau de bœuf

On voit que, même pour l'ouvrier de métier, on arrive à un chiffre de 84 p. 100 comme part de nourriture dans le salaire. Si on y ajoute le loyer, il se trouve en déficit.

Il n'y a qu'à Paris où l'ouvrier pourrait vivre avec son salaire d'après les chiffres indiqués et qui doivent être trop bas. Qu'on y ajoute la boisson et le loyer, le salaire du manœuvre est absorbé dans la proportion de 87 p. 100.

Comme les résultats indiqués par ces chiffres ne peuvent se produire d'une manière normale, ils impliquent les alternatives suivantes et qui se trouvent souvent réunies dans les mêmes ménages : le travail de la femme et des enfants, la privation jusqu'à la misère et l'assistance.

Notez que l'*Office du travail* a pris comme type une famille ne comprenant que le père, la mère et deux enfants. C'est une petite famille. Même si le mari est un ouvrier de métier, dans les départements, il faut, pour qu'elle ne soit pas dans la gêne la plus étroite, que la femme et les enfants apportent un gain à la maison.

III. — LA PART DE LA PROTECTION.

Laisant en dehors les boissons, quoiqu'elles soient aussi frappées par la douane, je cherche quelle est la part des droits de douane dans le régime alimentaire.

	Francs.
100 kilogr. de blé = 100 kilogr. de pain.	—
Donc 600 kilogr. \times au droit de 7 = 42 fr. par an	42 »
20 fr. les 100 kilogr. de viande sur pied = 0 fr. 40 c. pour le kilogramme de viande nette	120 \times 0,40 = 48 »
Lard 4 kilogr. \times 12 = 48 au droit de 30 fr. les 100 kilogr.	14,40
Pommes de terre 22 \times 12 = 264 au droit de 0 fr. 40 les 100 kilogr. . . .	1,05
Œufs 150 douzaines par 100 kilogr. au droit de 6 fr. les 100 kilogr.	2,88
	<hr/> 408,33

Si je rapproche ce total des droits de douane du budget alimentaire le plus élevé, soit celui de 744 fr. par an, je constate que la répercussion des droits de douane représente plus de 14 p. 100 (près de 1 sur 7) du prix de l'alimentation d'un ménage ouvrier dans une grande ville. Si on l'appliquait au budget le plus bas, on trouverait $108 \times 100 : 624 = 17$ p. 100.

Sans doute on peut dire que le droit de douane ne joue pas toujours complètement. Pour le blé, le droit de 7 fr. ne joue complètement que lorsque la récolte est mauvaise; alors la différence entre le prix du marché de Londres et celui de Paris le dépasse. On rappelle que M. des Essars, a calculé, pour une série d'années, que la différence moyenne entre les cours des deux places était de 4 fr. 90(1).

Mais si le droit sur le blé ne joue pas complètement, les droits sur d'autres articles en augmentent singulièrement le prix.

M. des Essars a relevé pour 46 articles le prix de catalogue de grandes maisons d'épicerie à Paris et à Londres et, supposant que l'acheteur eût acheté une unité de chacun des articles qu'il a pu identifier, il a trouvé qu'il aurait dépensé 109 fr. 95 à Paris et 84 fr. 09 à Londres, soit exactement 30,78 p. 100 de plus à Paris qu'à Londres; mais dans les prix français il faut compter 11 fr. 34 de prix de douane et d'octroi et seulement 1 fr. 57 dans les prix anglais, de sorte que finalement à Paris le prix net de la marchandise est de 98 fr. 01 et de 82 fr. 52 à Londres, soit encore un écart de 16 fr. ou de 19 p. 100 au détriment de Paris.

Il est certain que dans l'écart de 30,78 p. 100 entre les prix de Paris et de Londres, il y a autre chose que les 11,66 p. 100 des droits de douane et d'octroi, mais on ne peut pas affirmer que la protection n'agisse pas dans l'espèce en gênant le commerce et en faisant prendre aux marchandises le chemin des marchés libres de préférence à celui des marchés protégés, ainsi qu'en obligeant les détaillants à faire une avance de droits sur laquelle ils prennent leur bénéfice, tout comme sur la marchandise elle-même.

Les protectionnistes doivent se réjouir de cette cherté, puisque leur politique a pour but de la provoquer; mais les consommateurs ne l'inscrivent pas à leur actif.

IV. — UN SUR VINGT.

Qui donc a intérêt à la protection en France ?

D'après le *Recensement des professions*, établi en 1896 et en 1901 par le Ministère du commerce et de l'industrie, l'agriculture, qui représentait en 1866, avec le droit de 0 fr. 60 c., 52 p. 100 de la population active, n'en représente plus maintenant que 47 p. 100, en dépit du droit de 7 fr.; mais la plus grande partie des chefs d'exploitation n'est pas intéressée à la protection. Les établissements agricoles ne comptant que de 1 à 4 salariés, par conséquent les plus petits, non vendeurs de blé, représentent 92 p. 100 du total. Ils n'ont pas intérêt au droit de 7 fr. Reste donc 8 p. 100 des agriculteurs.

L'industrie représente 35 p. 100 de la population active; mais la petite industrie qui transforme des matières secondes n'a pas intérêt à la protection: et le nombre des établissements ne comprenant que de 1 à 4 salariés compte pour 85 p. 100.

Le commerce compte pour 5 p. 100: et le grand aussi bien que le petit com-

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1901.

merce a intérêt à la liberté des échanges ainsi que la banque. Il en est de même pour les professions libérales qui comptent pour 7 p. 100.

Qui a donc intérêt à la protection ? 8 p. 100 des agriculteurs, soit 3 p. 100 environ du total de la population active.

A l'exception des filateurs de coton et de lin, et d'un certain nombre d'usines métallurgistes, tous les autres industriels ont intérêt au libre-échange; ils ont intérêt à la vie à bon marché pour eux et pour leurs salariés; ils ont intérêt à pouvoir se procurer librement sur le marché du monde les matières secondes qu'ils transforment.

Excepté le petit groupe des ouvriers filateurs de coton et de lin, si pauvrement payés, qui peuvent croire que leur sort dépend de la protection, tous les autres ont intérêt au libre-échange qui affranchirait les industries viables de la tyrannie et des industries qui n'existent que grâce au protectionnisme.

Que représentent les ouvriers des filatures de coton ? 40 000 environ. Ajoutons, si on veut, les ouvriers des tissages dont cependant beaucoup auraient intérêt à se procurer librement les filés, nous arrivons à 160 000. Qu'on y joigne les 60 000 ouvriers métallurgistes, et cependant un certain nombre des usines qui les emploient auraient intérêt à se procurer de la fonte, du fer et de l'acier au plus bas prix; prenons encore, si vous voulez, les 20 000 tanneurs, et leur industrie a plus intérêt au libre-échange qu'à la protection : sur une population industrielle de 6 374 000 personnes, ces 200 000 personnes ne représentent pas plus de 3 p. 100.

Si on tient encore compte des rentiers, des retraités, des hommes des professions libérales, des officiers qui ont intérêt à vivre à bon marché, des soldats qui ont intérêt aussi eux au bon marché « pour leur ordinaire », nous ne trouverons pas 5 p. 100, *pas une personne sur vingt ayant intérêt à la protection.*

Telle est la situation en France. Il suffit de l'étudier de près pour constater les erreurs du protectionnisme, le lourd fardeau qu'il fait supporter aux plus nombreux, dont une partie ne se dérobe à sa charge que par l'ascétisme, non volontaire, qui s'appelle la misère. Il y a en France des ligues contre la tuberculose qui font beaucoup de bruit; mais elles oublient l'hygiène du beefsteak, et c'est celle-là qui fait le plus défaut aux ouvriers et surtout aux ouvrières françaises.

Yves GUYOT.